

*États financiers trimestriels consolidés de*

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT  
DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

*Le 30 septembre 2003*

*(non vérifié)*

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

**Bilan consolidé**

30 septembre 2003

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>30 septembre 2003</u>	<u>31 mars 2003</u>	<u>30 septembre 2002</u>
<b>ACTIF</b>			
Placements (note 2)	27 513 120 \$	17 861 767 \$	16 974 350 \$
Sommes à recevoir sur les placements (note 2)	91 766	40 624	29 292
Montants exigibles des courtiers	1 177	35 005	81 363
Locaux et matériel	1 099	1 112	1 136
Autres actifs	1 809	980	20
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>27 608 971</b>	<b>17 939 488</b>	<b>17 086 161</b>
<b>PASSIF</b>			
Passifs liés aux placements (note 2)	154 161	449 757	-
Montants payables aux courtiers	33 419	34 497	166 454
Créditeurs et charges à payer	4 891	4 490	5 195
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>192 471</b>	<b>488 744</b>	<b>171 649</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>27 416 500 \$</b>	<b>17 450 744 \$</b>	<b>16 914 512 \$</b>

**L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :**

Capital-actions	-	-	-
Perte nette accumulée provenant de l'exploitation	(1 207 724)	(4 238 916)	(4 092 221)
Transferts accumulés du Régime de pensions du Canada	28 624 224	21 689 660	21 006 733
<b>ACTIF NET</b>	<b>27 416 500 \$</b>	<b>17 450 744 \$</b>	<b>16 914 512 \$</b>

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

**État consolidé des résultats et  
de la perte nette accumulée provenant de l'exploitation**

Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2003

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 30 septembre		Période de six mois terminée le 30 septembre	
	2003	2002	2003	2002
REVENU (PERTE) DE PLACEMENT	1 364 083 \$	(2 455 151) \$	3 039 219 \$	(3 998 777) \$
FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION				
Frais généraux	1 643	888	3 509	1 949
Salaires et avantages sociaux	1 910	1 102	3 630	2 444
Honoraires de services professionnels et services- conseils	744	269	888	677
Honoraires des gestionnaires de placement externes	-	889	-	1 748
	4 297	3 148	8 027	6 818
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)				
PROVENANT DE L'EXPLOITATION	1 359 786	(2 458 299)	3 031 192	(4 005 595)
PERTE NETTE ACCUMULÉE PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(2 567 510)	(1 633 922)	(4 238 916)	( 86 626)
PERTE NETTE ACCUMULÉE PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	(1 207 724) \$	(4 092 221) \$	(1 207 724) \$	(4 092 221) \$

**État consolidé de l'évolution de l'actif net**

Périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2003

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 30 septembre		Période de six mois terminée le 30 septembre	
	2003	2002	2003	2002
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	23 624 551 \$	17 095 386 \$	17 450 744 \$	14 284 966 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET				
Transferts du Régime de pensions du Canada	2 432 163	2 277 425	6 934 564	6 635 141
Bénéfice net (perte nette) provenant de l'exploitation	1 359 786	(2 458 299)	3 031 192	(4 005 595)
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE	3 791 949	( 180 874)	9 965 756	2 629 546
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	27 416 500 \$	16 914 512 \$	27 416 500 \$	16 914 512 \$

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé du portefeuille

30 septembre 2003

(non vérifié)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, avant l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaires s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

(en milliers de dollars)	Juste valeur		
	30 septembre 2003	31 mars 2003	30 septembre 2002
<b>ACTIONS (note 2)</b>			
Canada			
Placements sur les marchés publics	16 525 035 \$	11 050 810 \$	11 058 976 \$
Placements sur les marchés privés	250 892	260 609	184 032
	16 775 927	11 311 419	11 243 008
Étranger			
Placements sur les marchés publics	6 255 132	4 245 184	4 635 674
Placements sur les marchés privés	1 333 116	1 264 851	668 278
	7 588 248	5 510 035	5 303 952
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>			
(Coût : 30 septembre 2003 - 25 100 057 \$ 31 mars 2003 - 20 335 762 \$ 30 septembre 2002 - 20 276 333 \$)	24 364 175	16 821 454	16 546 960
<b>PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL (note 2b)</b>			
Placements immobiliers sur les marchés publics	285 929	218 488	219 224
Placements immobiliers sur les marchés privés	352 169	246 484	-
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL</b>			
(Coût : 30 septembre 2003 - 748 115 \$ 31 mars 2003 - 644 914 \$ 30 septembre 2002 - 317 148 \$)	638 098	464 972	219 224
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>			
Titres du marché monétaire <sup>1</sup>			
(Coût : 30 septembre 2003 - 2 514 947 \$ 31 mars 2003 - 575 377 \$ 30 septembre 2002 - 208 156 \$)	2 510 847	575 341	208 166
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>			
	27 513 120	17 861 767	16 974 350
<b>SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>			
Dérivés à recevoir (note 2a)	37 273	-	936
Dividendes à recevoir	51 242	40 272	28 353
Intérêts courus	3 251	352	3
<b>TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>			
(Coût : 30 septembre 2003 - 54 625 \$ 31 mars 2003 - 40 716 \$ 30 septembre 2002 - 28 334 \$)	91 766	40 624	29 292
<b>PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>			
Sommes payables aux partenariats de placements	-	-	-
privés (note 2c)		(171 972)	
Dette sur les biens immobiliers (note 2b)	(151 786)	(152 000)	-
Facilité de crédit (note 3)	-	(125 000)	-
Passifs liés aux dérivés (note 2a)	(2 375)	(785)	-
<b>TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>			
(Coût : 30 septembre 2003 - 151 786 \$ 31 mars 2003 - 452 067 \$ 30 septembre 2002 - montant nul)	(154 161)	(449 757)	-
<b>PLACEMENTS NETS</b>			
	27 450 725 \$	17 452 634 \$	17 003 642 \$

<sup>1</sup> Comme l'explique plus en détail la note 2a, au 30 septembre 2003, 1,6 milliard de dollars de titres du marché monétaire (250 millions de dollars au 31 mars 2003; 90 millions de dollars au 30 septembre 2002), ainsi que des swaps sur un indice boursier canadien et des contrats à terme standardisés non canadiens, avaient pour effet d'accroître la part respective des actions canadiennes et non canadiennes cotées en bourse de la composition de l'actif.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé du portefeuille

30 septembre 2003

(Unaudited)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, après l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaires s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

<i>(en milliers de dollars)</i>	30 septembre 2003		31 mars 2003		30 septembre 2002	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
ACTIONS <sup>1</sup>						
Canada	18 220 103 \$	66.4 %	11 560 652 \$	66.2 %	11 333 826 \$	66.6 %
Étranger <sup>2</sup>	7 825 403	28.5 %	5 510 035	31.6 %	5 303 952	31.2 %
PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL						
Immobilier <sup>3</sup>	486 312	1.8 %	312 972	1.8 %	219 224	1.3 %
PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE						
Titres du marché monétaire <sup>4</sup>	918 907	3.3 %	68 975	0.4 %	146 640	0.9 %
	<b>27 450 725 \$</b>	<b>100.0 %</b>	<b>17 452 634 \$</b>	<b>100.0 %</b>	<b>17 003 642 \$</b>	<b>100.0 %</b>

1 Comprend des contrats dérivés et les titres du marché monétaire correspondants, comme l'explique plus en détail la note 2a.

2 Comprend des dettes sur des actions de sociétés fermées, compensées par des titres du marché monétaire détenus en vue de les rembourser, comme l'explique plus en détail la note 2c.

3 Net de la dette hypothécaire sur les biens immobiliers, comme l'explique plus en détail la note 2b.

4 Comprend le passif lié à la facilité de crédit, les intérêts courus à recevoir et les dividendes à recevoir.

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

# L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada

## Notes complémentaires

Le 30 septembre 2003

(non vérifié)

---

### DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été constitué conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). L'Office est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires de ce régime. Ces sommes doivent être investies en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de pertes indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») ainsi que sur son aptitude à s'acquitter de ses obligations financières.

L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### a) *Présentation*

Les présents états financiers reflètent la situation financière consolidée et les activités consolidées de l'Office et de ses filiales en propriété exclusive. Les états financiers n'incluent qu'une partie de l'actif (comme l'indique la note 2) et ne comprennent pas le passif découlant du RPC. Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application. Ces états reprennent les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes de calcul que celles utilisées pour préparer les états financiers du 31 mars 2003 et devraient être pris avec ces derniers car on n'y trouve pas tous les renseignements et toutes les notes complémentaires que requièrent les PCGR pour les états financiers annuels.

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle de l'exercice courant.

#### b) *Évaluation des placements*

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- i) Le cours des actions cotées en bourse et la valeur des parts dans des caisses en gestion commune et des fonds communs de placement représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents.
- ii) La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées, qui ne sont pas cotés en bourse, est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents communiqués par les gestionnaires externes des sociétés en commandite où sont effectués les placements. Les valeurs comptables sont établies par les gestionnaires externes à l'aide des méthodes d'évaluation du secteur du placement. Ces méthodologies se

# L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada

## Notes complémentaires

Le 30 septembre 2003

(non vérifié)

---

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une baisse ou une augmentation importante de la juste valeur des placements. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de modification importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements privés, sauf indication de dépréciation permanente.

- iii) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers sur les marchés privés est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les transactions d'achat et de vente comparables. La première année où les biens immobiliers sont détenus, leur coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de leur juste valeur. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché des instruments aux caractéristiques semblables.
- iv) La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, tels que les swaps, est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les cours des actifs sous-jacents aux caractéristiques semblables. La juste valeur des contrats à terme standardisés est fondée sur les cours du marché.
- v) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs accumulés, correspond approximativement à la juste valeur.

### 2. PLACEMENTS

L'Office a établi des politiques de placement, qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour déterminer la composition de l'actif, l'Office tient compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office. Au 30 septembre 2003, ces actifs totalisaient environ 32,2 milliards de dollars (au coût) (33,1 milliards de dollars au 30 septembre 2002) et étaient composés principalement de titres de créance provinciaux.

L'état consolidé du portefeuille de l'Office fournit des renseignements sur les placements ainsi que les sommes à recevoir sur ceux-ci et les passifs liés aux placements au 30 septembre 2003.

#### a) *Contrats dérivés*

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

# L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada

## Notes complémentaires

Le 30 septembre 2003

(non vérifié)

---

### 2. PLACEMENTS (suite)

Au 30 septembre 2003, l'Office détenait des contrats à terme standardisés sur l'indice S&P 500 et des contrats d'échange (swaps) sur actions négociés en bourse, dont les derniers prévoyaient l'échange de versements d'intérêts du marché monétaire contre le rendement d'un indice boursier canadien. Les montants nominaux de référence respectifs de ces swaps et contrats à terme standardisés étaient de 1,4 milliard de dollars (montant nul au 30 septembre 2002) et de 240 millions de dollars (90 millions de dollars au 30 septembre 2002) et leur échéance, de un an ou moins. Les montants nominaux de référence servent au calcul des flux monétaires à échanger et pour déterminer la juste valeur des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats dérivés ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan.

La juste valeur des contrats d'échange (swaps), qui était de 37 273 000 \$ au 30 septembre 2003 (montant nul au 30 septembre 2002), est comptabilisée à titre d'actif dans le bilan. La juste valeur des contrats à terme standardisés, qui était de (2 375 000) \$ au 30 septembre 2003 (936 000 \$ au 30 septembre 2002), est comptabilisée à titre de passif dans le bilan. Conformément aux politiques de placement, les contrats dérivés sont entièrement couverts par des espèces et quasi-espèces. L'effet économique de ce placement sur la composition d'ensemble de l'actif a été d'accroître la part des actions canadiennes et non canadiennes de 5,3 % et 0,9 %, respectivement, et de diminuer d'autant celle des titres du marché monétaire.

#### b) *Placements à rendement réel*

L'Office investit actuellement dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés. Ces derniers sont détenus par une filiale et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 30 septembre 2003, la part de la filiale dans ces placements comprenait 352 169 000 \$ d'actifs (montant nul au 30 septembre 2002) et 151 786 000 \$ de passifs liés à des emprunts hypothécaires (montant nul au 30 septembre 2002) d'une durée de huit ans, à un taux d'intérêt fixe de 6,57 %.

#### c) *Sommes payables aux partenariats de placements privés*

Les sommes payables aux partenariats au 31 mars 2003 représentaient le deuxième versement à effectuer à une société en commandite relativement à l'achat par le partenariat pendant l'exercice précédent d'un portefeuille de placements en actions de sociétés fermées. La somme a été payée en septembre 2003.

#### d) *Frais de gestion*

Les placements en actions de sociétés fermées s'effectuent généralement par l'acquisition de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements sous-jacents des sociétés en commandite constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

# L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada

## Notes complémentaires

Le 30 septembre 2003

(non vérifié)

---

L'Office avance aux sociétés en commandite des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1,5 % et 2 % du montant total affecté à la société en commandite, sont pris en compte dans le coût des placements en actions de sociétés fermées de l'Office. Comme l'explique plus en détail la note 1 b), la valeur comptable de ces placements est revue au moins une fois par an, et les ajustements qui en résultent sont constatés à titre de gains ou de pertes.

### 3. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Office maintient une facilité de crédit non garantie de 300 000 000 \$ pour répondre à des besoins éventuels de liquidités à court terme, liés à ses activités de placement. Au 30 septembre 2003, le total des montants tirés sur la facilité de crédit était nul (montant nul au 30 septembre 2002).

### 4. ENGAGEMENTS

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement sur les marchés privés et des opérations de placement immobilier, lesquelles seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 30 septembre 2003, ces engagements en cours totalisaient 3,7 milliards de dollars (3,4 milliards de dollars au 30 septembre 2002).

### 5. MODIFICATION LÉGISLATIVE

Le Parlement a adopté, le 3 avril 2003, une loi modifiant le *Régime de pensions du Canada* et la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*. Cette loi modificative doit à présent recevoir l'approbation des provinces. Ses dispositions prévoient le transfert des actifs du RPC qui sont actuellement gérés par le gouvernement fédéral. Si les provinces approuvent cette modification législative, ces actifs seront transférés à l'Office sur une période de trois ans. Les actifs du RPC comprennent un portefeuille d'obligations et un solde liquide d'exploitation qui, au 30 septembre 2003, totalisaient environ 32,2 milliards de dollars (au coût).